



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Solidarite, sante et protection sociale : personnel

Question écrite n° 14039

Texte de la question

M Andre Delehedde appelle l'attention de M le ministre de la solidarite, de la sante et de la protection sociale sur la situation des medecins inspecteurs de la sante. Ceux-ci considerent que, face aux missions qui sont les leurs, leurs remunerations, leurs effectifs et leurs conditions de recrutement sont loin d'etre satisfaisants. Il lui demande de lui indiquer ce qui est prevu en matiere de revalorisation de leur statut et d'accroissement des effectifs.

Texte de la réponse

Reponse. - La modification des conditions de recrutement des medecins inspecteurs de la sante intervenue en avril 1988 a consiste uniquement a supprimer l'exigence du certificat d'etudes speciales de sante publique pour la titularisation puisqu'aucune nouvelle inscription en premiere annee de ce diplome n'est acceptee depuis les annees 1983-1984. Il avait toujours ete entendu que celle-ci presentait un caractere transitoire et que des modifications plus approfondies des dispositions statutaires regissant les medecins inspecteurs de la sante devaient etre envisagees compte tenu notamment de la reforme generale des etudes medicales. C'est pourquoi un projet de reforme est actuellement en cours d'elaboration qui concerne plus specialement les conditions d'acces au corps des medecins inspecteurs de la sante ainsi que la formation de ces praticiens ; cependant a cette occasion il est egalement etudie la possibilite d'ameliorer la situation indiciaire de ces personnels. En ce qui concerne les effectifs, les emplois de medecins inspecteurs de la sante sont soumis, comme tous les emplois publics, a des regles de gestion qui n'autorisent a ce jour qu'un seul remplacement pour deux departements. Toutefois, les effectifs budgetaires disponibles ont permis de recruter en 1988 par concours 33 personnes et d'ouvrir au titre de l'annee 1989 un nouveau concours de 40 places. Ainsi, malgre les contraintes precitees, les effectifs actuels seront donc nettement renforces et portes a leur niveau maximum par rapport au nombre d'emplois inscrits au budget de l'Etat.

Données clés

Auteur : [M. Delehedde Andr](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14039

Rubrique : Ministeres et secretariats d'etat

Ministère interrogé : solidarite, de la sante et de la protection sociale

Ministère attributaire : solidarite, de la sante et de la protection sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 juin 1989, page 2526